

### **EB28.R3      Composition du Comité permanent des Organisations non gouvernementales**

#### Le Conseil exécutif

1. NOMME le Colonel M. K. Afridi, le D<sup>r</sup> A. L. Bravo et le D<sup>r</sup> Jihad Shaheen membres du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du D<sup>r</sup> L. Molitor et du D<sup>r</sup> A. Lynch Cordero qui font déjà partie du Comité permanent; et
2. DÉCIDE que, si un membre du Comité est empêché d'assister aux séances de celui-ci, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil, participera aux travaux du Comité.